



Strasbourg, 2 septembre 2010

MONEYVAL(2010)13 rev

**COMITE EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITE D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

**32ème réunion plénière de MONEYVAL
Strasbourg, 15 – 18 mars 2010**

RAPPORT DE REUNION

Mémoire
établi par le Secrétariat de MONEYVAL
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DG-HL)

dghl.moneyval@coe.int - Fax +33 (0)3 88 41 30 17 – <http://www.coe.int/moneyval>

RESUME

Lors de sa 32ème réunion plénière, tenue à Strasbourg du 15 au 18 mars 2010, le Comité MONEYVAL a :

- adopté son rapport annuel 2009;
- revu ses Règles de procédure relatives à l'examen des rapports de suivi, à l'application de la procédure de conformité renforcée et aux modalités de prise de décision;
- examiné et modifié sa procédure de conformité renforcée;
- adopté le rapport d'évaluation mutuelle sur la Slovénie, lors de sa 4ème visite d'évaluation sur place;
- examiné le premier rapport de progrès soumis par l'Ukraine, et a invité l'Ukraine à soumettre un autre rapport plus complet à la prochaine plénière, conformément à la règle 42 des Règles de procédure
- examiné et adopté le premier rapport de progrès soumis par le Monténégro;
- examiné et adopté les Deuxième rapports de progrès soumis par la Lituanie et la Géorgie;
- pris note de l'information volontairement présentée par l'Azerbaïdjan relative aux progrès enregistrés ;
- examiné les progrès accomplis concernant l'examen horizontal du 3^{ème} cycle d'évaluation;
- pris connaissance des faits nouveaux intervenus en droit international et dans la jurisprudence européenne, concernant la RS.III;
- été informé de l'état d'avancement des réponses au questionnaire sur les mesures de confiscation ne reposant pas sur une condamnation;
- pris note de l'état actuel des travaux sur les typologies dans le cadre des projets suivants: 1) le blanchiment de capitaux par l'intermédiaire des prestataires de services liés aux transferts de fonds et la conversion de devises ; 2) l'utilisation des jeux en ligne aux fins du blanchiment de capitaux et financement du terrorisme ; 3) le blanchiment de capitaux par l'intermédiaire des fonds de pension privés et du secteur des assurances, et 4) les flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet : méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes ;
- adopté, dans le cadre du projet sur les typologies du blanchiment par le biais des fonds de pension privés et du secteur des assurances, un rapport sur les indicateurs d'alerte et est convenu de sa publication;
- approuvé une proposition sur les orientations nouvelles et le cadre des projets futurs sur les typologies, adopté le mandat du Groupe de travail sur les typologies et invité les délégations à procéder aux désignations pertinentes ;
- pris note des informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL et pris connaissance des questions concernant la lutte contre le blanchiment dans d'autres institutions internationales;
- pris note des faits nouveaux concernant l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198), et de l'état d'avancement de la révision de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE No. 127);
- remercié M. John Baker et le Royaume-Uni pour ce détachement
- souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres du Secrétariat, Mme Natalia Voutova et M. Fabio Baiardi (détaché par la Suisse).

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie), élu lors de la 31^{ème} réunion plénière en décembre 2009, déclare la réunion ouverte ; le Comité procède à l'adoption de l'ordre du jour amendé, tel qu'il figure à l'annexe I. On trouvera en annexe II la liste des participants.
2. Le Président souhaite d'abord la bienvenue à M. Carles FINANA, nouveau chef de la délégation d'Andorre et se réjouit du retour de M. Sergiy HURZHIY, chef de la délégation d'Ukraine.
3. Le Président invite les chefs de délégation à participer à la réunion qui leur est consacrée à midi (y compris le Secrétariat du GAFI).
4. Le Président informe la plénière de la réunion du Bureau, vendredi 12 mars 2010, dans le cadre de laquelle ont été examinés le rapport annuel, les typologies, le mandat de MONEYVAL, la révision des Règles de procédure et de la procédure de conformité renforcée, le processus d'examen de la coopération internationale (« processus ICRG ») et la procédure d'examen des rapports lors des réunions plénières. La plénière a pris connaissance des recommandations du Bureau, des discussions pertinentes et des décisions concernant ces questions qui figurent aux points 14, 25, 23, 24, 5 et 12 de l'ordre du jour.
5. Le Président informe la plénière de sa participation à la deuxième réunion des présidents des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, qui devrait se tenir vendredi 19 mars 2010.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

6. Le Secrétaire exécutif présente les deux nouveaux membres du Secrétariat de MONEYVAL, Mme Natalia Voutova et M. Fabio Baiardi (détaché par la Suisse) et leur souhaite la bienvenue. M. Ringguth remercie aussi chaleureusement M. John Baker et le Royaume-Uni, en particulier l'Autorité de tutelle des services financiers « *Financial Services Authority* », pour ce détachement qui devrait prendre fin en mars 2010.

4.1 Calendrier des évaluations et des réunions en 2010

7. Le Secrétaire exécutif présente à la plénière le calendrier prévisionnel des activités de MONEYVAL pour 2010, précisant qu'une note d'information a déjà été diffusée qui contient le programme de visites actualisé et les autres activités pour le reste de l'année. En ce qui concerne le séminaire de formation qui devrait se tenir dans la seconde moitié de juillet, le Secrétaire exécutif remercie les Autorités d'Andorre d'avoir généreusement accepté d'accueillir le séminaire. Il rappelle aussi à la plénière que les évaluateurs de langue française seront également formés dans le cadre de ce séminaire et que MONEYVAL est impatient de recevoir le nom des personnes désignées.
8. Le Secrétaire exécutif informe la plénière de la proposition selon laquelle la visite d'évaluation de l'Albanie, programmée pour 2010, pourrait être effectuée par le FMI dans le cadre des accords de collaboration passés avec le Fonds. Le Président suggère de soumettre cette proposition à adoption ; la plénière y consent.

4.2 Participation aux réunions du GAFI

9. Le Secrétaire exécutif informe la plénière de la dernière session plénière du GAFI, tenue en février, qui a été organisée conjointement avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA GAFI) à Abu Dhabi.
10. Le processus ICRG est l'une des principales questions examinées à la dernière plénière du GAFI. Le Secrétaire exécutif évoque les deux déclarations publiques faites par le GAFI à la conclusion de la plénière, auxquelles il est demandé de réagir. Il note que la Slovaquie a été retirée du processus ICRG.
11. Lors de la plénière du GAFI, le Président du GAFI a diffusé une note d'information sur les principes de base qui fondent l'objectivité des évaluations et du suivi. Le moment venu, tous les organismes régionaux seront invités à se prononcer sur un ensemble de principes fondamentaux. Les travaux sur cette note se poursuivront. Il sera sans doute aussi procédé à l'examen de la qualité de tous les rapports du 3^{ème} cycle, en 2010-2011, au regard de ces principes fondamentaux.
12. Le Secrétaire exécutif informe la plénière des travaux en cours en vue de la préparation d'éventuelles modifications de certaines règles du GAFI, avant le 4^{ème} cycle du GAFI et du dernier recueil des meilleures pratiques de confiscation.
13. Mme Livia Stoica Becht, administratrice de MONEYVAL, rend compte à la plénière des informations communiquées à la dernière plénière du GAFI afin de faire le point sur l'amnistie fiscale et le programme de rapatriement des actifs. Des principes peuvent se dégager de ces travaux qui devront être examinés par MONEYVAL à l'avenir.

4.3 Participation du Secrétariat de MONEYVAL aux activités d'autres institutions internationales

14. Le Secrétaire exécutif rend compte à la plénière du séminaire régional sur les questions d'intégrité et de supervision qui se posent actuellement dans le cadre de la LAB/CFT, organisé à Chypre par la Banque des Pays-Bas et les autorités chypriotes. Le Secrétaire exécutif remercie les organisateurs de cet événement.
15. La chef de la délégation de Chypre prend note des réactions positives reçues sur le séminaire et indique que les documents présentés dans le cadre du séminaire régional sont disponibles en ligne, sur le site internet de la Banque centrale de Chypre.

4.4 Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire – Rapport sur l'échange de vues

16. Le Dr Vasil KIROV, ancien Président, rend compte à la plénière de sa participation, peu de temps après la fin de sa présidence, à la réunion de la Commission des questions économiques de l'Assemblée parlementaire. L'audition, organisée par la commission, avait pour objet de présenter les activités de deux importants mécanismes de contrôle du Conseil de l'Europe, (le GRECO et MONEYVAL). L'ancien Président a présenté les activités de MONEYVAL et, notamment, les accords concernant le cycle d'évaluation et le suivi ainsi que les travaux menés par MONEYVAL dans le cadre de la coprésidence du Groupe régional d'examen Europe/Asie (ERRG), mis en place par le GAFI pour les pays présentant des risques pour le système financier international, en réponse au G.20. Il souligne que cela a été une excellente occasion de mettre en avant l'action de MONEYVAL dans l'optique de la révision de son mandat.

Point 5 – Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG)

17. Le Président invite le Secrétaire exécutif à informer la plénière du processus de travail ICRG en cours.
18. Le Secrétaire exécutif expose la situation des Etats membres de MONEYVAL qui sont impliqués dans ce processus, souligne les relations complémentaires entre les processus ICRG et ceux de MONEYVAL. Il insiste sur le fait que MONEYVAL maintiendra ses propres procédures de suivi et que le processus du ICRG n'a pas vocation à remplacer les procédures des organismes régionaux de type GAFI (ORTG). Il observe, en particulier, que les visites sur place du 4^{ème} cycle font partie intégrante des procédures de suivi de MONEYVAL.
19. Le Dr. Vasil KIROV, Président du Groupe régional d'examen Europe/Asie (ERRG), partage ce point de vue; il donne des détails supplémentaires sur les travaux en cours, y compris sur les pays faisant l'objet d'un examen, d'un examen ciblé et d'un examen *prima facie*. Il rappelle également à la plénière que le Groupe tiendra sa prochaine réunion les 20 et 21 mai 2010, à Strasbourg.

Point 6 – Examen des implications relatives

- a) à la note du Président du GAFI sur les procédures d'évaluation mutuelle du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI
20. Cette question a été traitée dans les informations communiquées par le Secrétariat. La plénière prend note de la position et reviendra sur le sujet quand le document final sera présenté pour validation par les ORTG.
- b) à l'analyse faite par le Secrétariat du GAFI des procédures de suivi du GAFI et des ORTG
21. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que l'analyse détaillée des procédures de FRSB, préparée par le Secrétariat du GAFI, a été longuement débattue. Les procédures MONEYVAL ont bien résisté à l'analyse (leur solidité a été saluée par la délégation des Etats-Unis au sein du GAFI). À cet égard, MONEYVAL est l'unique organe qui publie couramment tous les rapports de suivi. Le GAFI souligne néanmoins que l'efficacité des procédures est importante; MONEYVAL doit encore examiner si le système de rapporteur prévu pour les rapports de progrès du 3^{ème} cycle permet un examen suffisamment objectif des progrès réalisés. Cette question est approfondie au Point 9, procédures d'examen des rapports.

Point 7 – Exécution des décisions de confiscation sans condamnation pénale – Etat des réponses au questionnaire

22. M. Sener Dalyan, administrateur de MONEYVAL, rend compte à la plénière des résultats et de l'analyse des réponses au questionnaire, qui a été préparé par le Secrétariat de MONEYVAL avec l'aide de plusieurs experts internationaux (adopté à la 31^{ème} plénière et distribué aux Etats membres de MONEYVAL et aux observateurs).
23. Le Secrétariat a reçu les réponses de 24 juridictions (21 Etats membres de MONEYVAL et 3 Etats membres du GAFI) ; la première analyse des réponses est présentée dans un document qui a été diffusé.

Décisions prises

24. La plénière décide de donner aux Etats restants, membres du Conseil de l'Europe, la possibilité de répondre au questionnaire. Le Secrétariat est invité à rendre compte, à la prochaine plénière, de toutes les réponses, de l'utilité et de la faisabilité d'autres actions dans ce domaine.
25. Il est convenu que le questionnaire pourrait être distribué aux membres restants du Conseil de l'Europe (du GAFI) par le biais du Secrétariat du GAFI, et aux Etats membres restants de l'Union européenne dans le cadre des bureaux de recouvrement des avoirs.

Point 8 – Information sur les progrès en Azerbaïdjan, à son initiative

26. L'Azerbaïdjan fait une présentation pour informer la plénière des progrès accomplis et des nouvelles mesures législatives prises. Des éclaircissements sont demandés concernant la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. L'Azerbaïdjan fait savoir que les futures modifications, conformes aux recommandations de MONEYVAL, prendront effet prochainement, une fois les dernières mesures de procédure menées à bien.

Point 9 – Procédure d'examen des rapports

27. Le Président présente le sujet et invite le Secrétaire exécutif à exposer les amendements proposés. Une série de questions en relation avec les rapports est examinée.

Rapports de progrès du 3^{ème} cycle :

Décision prise

28. A compter de la prochaine (33^{ème}) plénière, le Secrétariat rédigerait une analyse des rapports de progrès au regard des recommandations essentielles, qu'il communiquerait au pays rapporteur avant de la diffuser à la plénière. Le pays rapporteur s'attachera aux recommandations clés. Le règlement intérieur est modifié dans ce sens [règles 39-41 (MONEYVAL(2004)12rev)].

Première étape des procédures de conformité renforcée:

Décision prise

29. L'étape (i) des procédures de conformité renforcée actuelle sera supprimée et les obligations qui lui sont attachées seront intégrées aux procédures de suivi du 3^{ème} cycle, afin qu'il soit clair, le cas échéant, que d'autres rapports de progrès (accélérés) pourraient être demandés aux pays dont les progrès décrits dans un rapport déjà soumis seraient globalement insuffisants et trop lents, et préoccuperaient encore la plénière, sans forcément appliquer un suivi renforcé (par le biais des procédures de conformité). La règle 43 est modifiée dans ce sens.

Prise de décision concernant les rapports d'évaluation, de progrès et de conformité.

30. Cette discussion s'inscrit dans le contexte particulier de la prise de décision en plénière en ce qui concerne les modifications apportées aux projets de rapports ou aux notations proposées qui s'écartent des avis des évaluateurs sur place.
31. Il est rappelé à la plénière que la résolution (2005)47, qui régit les travaux de MONEYVAL, ne prévoit pas de soumettre au vote les questions techniques, et la recommandation du Bureau est qu'un changement de règle devrait clarifier la position

selon laquelle ces décisions seraient adoptées par consensus, ce qui ne signifie pas à l'unanimité.

32. Au cours de débats, il est fait référence à la position du GAFI concernant l'existence d'un consensus. On note que MONEYVAL, en sa qualité de membre associé au GAFI, devrait rapprocher sa conception de la prise de décision en ce qui concerne les rapports, rapports de progrès et de conformité avec celle du GAFI, dans la mesure où elle est compatible avec les règles qui régissent ces questions dans la résolution(2005)47.
33. En vue de déterminer l'existence d'un consensus pour modifier le rapport, il faudrait étudier la possibilité de formuler plus clairement que les discussions devraient reposer sur les opinions étayées de la plénière, en tenant compte des avis émis par l'équipe d'évaluation et les experts scientifiques.
34. Il est proposé d'inclure dans les Règles de procédure des dispositions qui tiennent compte de cette approche de sorte que, en l'absence de consensus pour modifier le rapport (y compris les notations), les avis des évaluateurs ou les informations figurant dans le rapport à adopter, resteraient inchangés.

Décision prise

35. Les modifications des règles pertinentes sont adoptées (voir nouvelles règles 35, 36 et 37¹).

Point 10 – Discussion du Deuxième rapport de progrès du 3^{ème} cycle de la Lituanie

36. Le chef de la délégation de Lituanie présente les membres de sa délégation et expose les faits nouveaux survenus depuis l'adoption du rapport de progrès du premier cycle, en 2008.
37. "L'ex-République yougoslave de Macédoine", en sa qualité de pays rapporteur, prend acte des mesures importantes prises par la Lituanie au cours de ces dernières années. Il soulève aussi plusieurs questions en relation avec l'adoption de la loi LAB/CFT en janvier 2008 et l'adoption de la loi sur les institutions de paiement en 2009, et avec d'autres projets de loi.
38. Le pays rapporteur soulève d'autres questions en relation avec plusieurs problèmes, dont:
 - Les incohérences statistiques qui apparaissent dans le rapport;
 - R.27: mesures récentes en vue d'améliorer la coordination entre les organes représentant la loi;
 - Loi sur les institutions de paiement: octroi d'autorisations pendant la période transitoire de l'adoption de la loi ;
 - Rôle du département du patrimoine culturel dans le système LAB/CFT, notamment sous l'angle de la prévention;
 - Mise en œuvre de la LAB/CFT dans le secteur bancaire et coordination des activités de supervision de la Banque centrale de Lituanie;
 - Mise en œuvre de la prévention LAB/CFT pour les établissements de crédit rapide;
 - La façon dont les modifications de la Loi sur les sociétés (notamment l'article 41) renforcent la conformité à la R.33.

¹ Le règlement intérieur, tel que modifié lors de la présente plénière, peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/moneyval/Evaluations/Key_documents_en_files/Rules_en.pdf

39. Les réponses apportées par la Lituanie sont satisfaisantes. Il est décidé que certains des éclaircissements complémentaires devraient être pris en compte dans le rapport.
40. L'Estonie, la Fédération de Russie, le Président, M. Laferla, expert scientifique pour les questions financières –, M. Verhelst, expert scientifique spécialiste des aspects répressifs de l'application des lois – Chypre, l'Arménie et le Secrétariat de MONEYVAL soulèvent d'autres questions. La Lituanie répond aux demandes d'éclaircissements. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » déclare que le rapport en soi est clair et qu'il décrit bien les progrès accomplis.
41. Au cours de la discussion finale, sont soulevées des questions en relation avec la définition du mot "transaction", les incohérences des statistiques, le fait de prévenir le client, l'éventuelle réorganisation des organes pertinents par le Gouvernement lituanien et la procédure d'adoption du rapport de progrès (qui a été précisée par le Secrétaire exécutif).

Décision prise

42. La plénière adopte le Deuxième rapport de progrès sur la Lituanie (sous réserve des amendements examinés) qui sera automatiquement publié, conformément aux Règles de procédure.

Point 11 – Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions

11.1 GAFI

43. Le représentant du GAFI apporte un complément d'information sur les travaux des groupes d'experts qui procèdent à la révision de certaines règles du GAFI. Le groupe d'experts A a commencé à traiter les questions en relation avec les recommandations 33 et 34 (sur la transparence des renseignements à disposition des autorités concernant les bénéficiaires effectifs des entreprises et des fiducies). Les travaux sont aussi en voie de réalisation concernant la R.5 et la gestion globale des risques dans les recommandations. Le groupe d'experts B est en train d'examiner s'il faudrait systématiquement qualifier toute une série d'infractions fiscales en infractions principales en cas de blanchiment de capitaux. Le groupe a examiné les dispositions pertinentes relatives aux personnes politiquement exposées (PPE) dans la Convention des Nations unies sur la corruption afin de voir si elles devraient être reprises dans les règles du GAFI. Le renforcement, à l'étude, de la R.6, y compris l'intérêt d'intégrer les PPE nationales, sera examiné de manière approfondie par le groupe de travail sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (WGTM). Il note l'adoption de nouveaux documents recensant les meilleures pratiques en matière de confiscation (R.3 et 38) et en ce qui concerne la RS.IX_(y compris les questions en relation avec l'UE en tant que juridiction supranationale). Les travaux se poursuivent aussi dans le cadre du groupe de travail sur les typologies (WGTYP), concernant la révision des R.27 et 28 à laquelle le Secrétaire exécutif de MONEYVAL participe activement.

11.2 FMI

44. M. Giuseppe LOMBARDO, du FMI, présente un rapport sur les activités du Fonds. Il remercie la plénière d'avoir accepté que le FMI soit responsable de l'évaluation de l'Albanie. La politique d'actualisation des rapports n'a pas encore été arrêtée par le Conseil du Fonds et, ajoute-t-il, en l'absence de feu vert pour actualiser le rapport en appliquant la méthodologie de MONEYVAL pour le 4^{ème} cycle, reçu à temps pour la

mission en Albanie, il serait procédé à une nouvelle évaluation complète. L'Albanie a accepté ce principe.

11.5 Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO)

45. Le représentant du Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO) présente un rapport sur les activités du groupe. Jersey et l'île de Man ont été évalués ; les rapports sont à la disposition du FMI et peuvent être consultés sur le site internet du GOSBO. Le principal débat interne au GOSBO porte essentiellement sur la façon d'améliorer ses procédures de suivi.
46. Le GOSBO participe activement aux deux groupes d'experts du GAFI, notamment en relation avec les fiducies et les services aux entreprises (R.33 et 34). Le GOSBO encourage d'autres travaux sur les typologies de blanchiment de capitaux et de traite d'êtres humains.

11.6 Groupe Eurasie contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)

47. Un rapport sur les activités du Groupe EAG est remis. On note la collaboration, en 2010, de MONEYVAL et de l'EAG dans le cadre d'une réunion conjointe sur les typologies en Russie.

Points 12 et 19 – Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les États membres de MONEYVAL (tour de table)

48. Un document faisant le point sur les initiatives LAB/CFT dans les pays dont les rapports d'évaluation mutuelle, de progrès ou de conformité n'ont pas été examinés pendant cette plénière, est disponible sur le site web restreint du Comité.

Point 13 – Examen du premier rapport de progrès du 3ème cycle du Monténégro

49. Le chef de la délégation du Monténégro présente les membres de sa délégation et expose les faits nouveaux survenus au Monténégro depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en 2009.
50. La Slovaquie, en sa qualité de pays rapporteur, confirme que les informations fournies sont exactes ; répond de manière satisfaisante aux questions posées et félicite le Monténégro pour les mesures importantes adoptées ces dernières années. Elle soulève aussi plusieurs questions en relation avec ce qui suit :
 - coopération institutionnelle, signature d'un mémorandum d'accord entre les autorités nationales de supervision, la commission des valeurs de la banque centrale, l'organe de contrôle des assurances et autres collaborations avec la cellule de renseignements financiers (CRF) ;
 - R.10 – conservation des documents : modification de la loi sur la prévention et obligations relatives à la conservation des documents ;
 - RS.VI: des autorisations de transfert de fonds à l'étranger sont accordées aux succursales des banques étrangères et à d'autres personnes morales; qui sont ces autres personnes morales ?
 - Activités et crédibilité des agents agréés de services de paiement ;
 - RS.I et RS.III: délai entre la diffusion des informations et la mise en œuvre des mesures pour geler les fonds ;
 - Cadre juridique pour la publication et la diffusion de la liste qui figure dans la Résolution 1373 du conseil de sécurité des Nations unies ;

- Adoption de la proposition de loi portant modification de la Loi relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; traite-t-elle les obligations de déclaration de blanchiment de capitaux qui s'imposent à toutes les entités soumises à obligation ?
- Etat des ressources humaines de la CRF et de leur formation ;
- Conditions d'exécution et procédure de suivi d'une demande de confiscation temporaire ;
- Formes de poursuites pénales des infractions de blanchiment de capitaux.

51. Chypre, les Etats-Unis, le Président, M. Laferla, expert scientifique pour les questions financières – la Commission européenne, la Lettonie, M. Ilacqua, expert scientifique pour les questions financières et le Secrétariat de MONEYVAL soulèvent d'autres questions. Le Monténégro répond aux demandes d'éclaircissement.

52. Au cours de la discussion finale, sont également soulevées des questions en relation avec le moment où la réglementation est introduite, les modifications de directives, en particulier par la Commission de sécurité, qui n'ont pas été couvertes dans le rapport de progrès ; la CRF et les statistiques en général, les mécanismes de gel et la confiscation d'avoirs, les autorités de contrôle et les amendements au Code pénal (adoption et calendrier). La Slovaquie indique que les informations fournies décrivent bien les progrès accomplis.

Décision prise

53. La Plénière adopte le premier rapport de progrès du Monténégro (sous réserve des amendements examinés) qui sera publié automatiquement conformément aux Règles de procédure.

Point 14 – Examen et adoption du projet de rapport annuel 2009 de MONEYVAL

54. Le Président rappelle les documents qui ont été distribués. Le Secrétaire exécutif présente les modifications apportées par le Bureau au rapport annuel ; le Président invite la plénière à l'adopter.

Décision prise

55. Le rapport annuel est adopté.

Point 15 – Présentation et discussion du rapport horizontal du 3^{ème} cycle d'évaluation – projet de rapport

56. John Baker, administrateur de MONEYVAL, retrace l'historique des analyses transversales « Horizontal Review » à MONEYVAL qui avaient pour objet de mettre en évidence les principaux domaines montrant des progrès et ceux posant encore problème. Une courte version intermédiaire du rapport a été distribuée qui sera entièrement remaniée sous forme de revue aux fins de publication à la fin de l'année en cours. M. Baker présente les trois experts qui ont travaillé à cette revue: M. Lajos KORONA (Hongrie – questions juridiques), M. Herbert ZAMMIT LAFERLA (expert scientifique – questions financières) et M. Boudewijn VERHELST (expert scientifique - spécialiste des aspects répressifs de l'application des lois).

57. M. Korona fait un exposé général de ses conclusions sur les aspects juridiques des recommandations fondamentales et la R.33.

58. Au moment du 3^{ème} cycle d'évaluation, la R.1 (incrimination du blanchiment de capitaux) faisait l'objet d'examen continus depuis plus d'une décennie et des progrès avaient été accomplis. Seul un pays avait obtenu une notation inférieure à partiellement conforme, laquelle avait cependant été attribuée à la moitié des pays. Les principaux éléments ayant fait baisser la note sont:
- la mise en oeuvre insuffisante, dans certains pays, des aspects concrets des Conventions de Vienne et de Palerme;
 - la prise en compte insuffisante des catégories désignées d'infractions principales (notamment le délit d'initié, la manipulation de marchés et tous les aspects du financement du terrorisme);
 - les questions relatives à l'efficacité.
59. Le plus souvent, la R.1 donne lieu aux observations suivantes: plusieurs pays montrent encore d'énormes disparités entre les infractions principales à l'origine des affaires de blanchiment de capitaux portées en justice, et les principales infractions sous jacentes génératrices de produits désignés dans les réponses; certains pays recherchent encore l'infraction principale au lieu de suivre l'argent afin d'établir des chefs d'inculpation de blanchiment; le niveau élevé des preuves réputées nécessaires pour établir les infractions principales sous jacentes dissuadent d'engager des poursuites indépendantes sur la base de l'infraction de blanchiment. En revanche, grâce aux examens antérieurs, les pays membres de MONEYVAL dans l'ensemble, comprennent désormais mieux comment établir l'élément intentionnel à partir de circonstances factuelles objectives, même si cela demeure un réel problème pour certains d'entre eux.
60. En ce qui concerne le financement du terrorisme, 70% des pays ont reçu la notation 'partiellement conforme', et trois d'entre eux ont été jugés non conformes. Les principales insuffisances sont les suivantes:
- la mise en oeuvre de la Convention sur le financement du terrorisme ne permet pas de prendre en compte tous les éléments de la RS.II, notamment en ce qui concerne la collecte de fonds, quelle qu'en soit l'objet et non simplement pour des actes terroristes;
 - le financement d'actes terroristes ne constitue pas une infraction autonome dans un tiers des pays;
 - la définition des fonds est inadaptée dans plus de 10 pays;
 - le financement de certains terroristes.
61. Il est rappelé que l'absence de poursuites judiciaires en cas de financement du terrorisme, ne signifie pas obligatoirement un manque d'efficacité (contrairement aux affaires de blanchiment de capitaux).
62. Concernant la R.2, les infractions de blanchiment de capitaux (dans l'ensemble) peuvent engager la responsabilité pénale et autre, civile ou administrative, dans la grande majorité des pays membres de MONEYVAL ; ce qui nous paraît une bonne chose, bien que le nombre d'affaires dont est saisie la justice sur la base de cette infraction soulève des questions sur l'efficacité de la mise en oeuvre.
63. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la R.3, bien que 50% environ des pays conservent la notation 'partiellement conforme'. Dans certains pays, la confiscation reste facultative et on observe peu de confiscations émanant de tiers.
64. Pour ce qui est de la RS.III, les structures juridiques étaient place dans les pays membres de MONEYVAL appartenant à l'Union européenne, bien que plusieurs de ces pays étaient dépourvus d'un mécanisme national pour geler les avoirs en relation avec le marché interne de l'UE. Les définitions du terme "fonds" n'étaient souvent pas aussi larges que l'exigeait la RS.III. Parmi les pays membres de MONEYVAL n'appartenant pas à l'Union

européenne, certains étaient médiocrement préparés à la mise en œuvre de la RS.III, tandis que d'autres ne disposaient pas de structures juridiques spécialisées ni d'autorités clairement désignées.

65. En ce qui concerne la coopération internationale, les problèmes recensés en matière de définition du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme laissent entrevoir, au plan national, des difficultés potentielles pour l'aide internationale dans de nombreux cas, bien que l'on puisse se féliciter de n'avoir constaté aucun refus de coopération de ce fait.
66. En ce qui concerne la R.33, vingt pays se trouvent en bas de l'échelle de notation. La principale difficulté réside dans l'impossibilité d'avoir accès rapidement à des informations fiables sur les bénéficiaires effectifs.
67. M. Zammit Laferla fait un tour d'horizon de ses conclusions sur les aspects financiers des principales recommandations fondamentales et sur la R.12 (entreprises et professions non financières désignées).
68. A titre liminaire, on observe que le 3^{ème} cycle d'évaluation montre, par rapport aux précédents examens horizontaux, des progrès d'ensemble pour ce qui est de l'application des dispositions des recommandations pertinentes. En règle générale, tous les pays continuent d'élaborer de nouvelles lois, directives et réglementations afin de mieux satisfaire aux normes et améliorer leur efficacité.
69. Un certain nombre d'insuffisances sont constatées dans plusieurs pays pour deux raisons:
 - des difficultés internes de mise en oeuvre de la législation nécessaire afin de satisfaire aux normes;
 - au cours des premières phases du 3^{ème} cycle, certains pays attendaient la mise en oeuvre de la 3^{ème} Directive européenne anti-blanchiment pour traiter la plupart des lacunes, ce qui ne concordait pas toujours avec le cycle d'évaluation.
70. En ce qui concerne la recommandation fondamentale R.5, la notation est le plus souvent 'partiellement conforme'. Rares sont les pays dont la notation est 'largement conforme'. Certains sont 'non conformes' et la notation conforme n'est attribuée à aucun pays. La R.10 donne lieu à une notation plus satisfaisante.
71. S'agissant des recommandations clés R.4, R.23, R.40 et RS.III, la plupart des pays sont partiellement ou largement conformes, ce qui traduit une tendance générale à l'amélioration.
72. En ce qui concerne les recommandations fondamentales, les principaux problèmes suivants sont constatés:
 - R.5: dans un certain nombre de pays ayant reçu une notation satisfaisante, le droit primaire contient des prescriptions qui prennent en compte les principaux éléments LAB;
 - R.5: le devoir de vigilance relative à la clientèle (CDD) est souvent confondu avec la seule identification du client qui n'en constitue qu'un des éléments;
 - R.5: l'exécution du CDD dans le cadre des transactions électroniques comporte de nombreuses insuffisances;
 - R.5: lacunes dans la mise en place du processus de vérification de l'identité du client dans le cadre d'une identification indépendante;
 - R.5: confusion concernant le concept de bénéficiaire effectif, et l'identification des intéressés;

- R.10: les lois LAB/CFT ne contiennent pas l'obligation expresse de conserver les pièces;
 - R.10: lacunes en matière de conservation des archives.
73. En ce qui concerne les recommandations clés, on constate les principaux problèmes suivants:
- R.4: morcellement des dispositions légales avec des passerelles vers d'autres législations;
 - R.4: les questions de confidentialité ne sont pas toujours prises en compte dans la loi LAB/CFT;
 - R.23: absence de système de contrôle de tous les éléments du secteur financier;
 - R.23: inadéquation des garde-fous en vue d'empêcher que des criminels ne prennent le contrôle d'institutions financières ou n'y occupent un poste de direction;
 - R.40: disparités des systèmes d'échanges d'informations;
 - RS.III: absence de directives pour le secteur financier, notamment en ce qui concerne les mécanismes de gel;
 - RS.III: diffusion insuffisante des listes de personnes désignées, absence de contrôle et non-conformité.
74. D'autres faiblesses et imperfections d'ordre général sont présentées concernant, notamment, les entreprises et professions non financières désignées, où on constate les principaux problèmes suivants:
- Absence de contrôle en raison de la très large dispersion des entreprises et professions non financières désignées;
 - Incidence globalement négative sur l'efficacité due à l'absence de contrôle;
 - Absence de système d'octroi des autorisations et/ou de contrôle dans certains pays;
 - Absence de surveillance des bureaux de poste.
75. M. Verhelst présente un aperçu général de ses conclusions sur les recommandations clés fondamentales relatives à l'application de la loi, qui attirent l'attention sur les questions d'efficacité.
76. Les principaux problèmes constatés en relation avec les recommandations fondamentales concernant l'application de la loi, sont indiqués ci-après:
- R.13 / RS.IV: 65% des juridictions ont reçu une notation insuffisante (non conforme/partiellement conforme), 35% une notation satisfaisante (conforme/largement conforme) et une juridiction n'a pas mis en place de système de déclaration d'opération suspecte (DOT). Dix sept juridictions ne prévoient pas de système de déclaration en cas de tentative de blanchiment de capitaux;
 - En règle générale, les évaluateurs se plaignent encore de l'absence de statistiques ou de leur insuffisance.
77. Les principaux problèmes constatés en ce qui concerne les recommandations clés sont indiqués ci-après:
- R.26: de nombreuses remarques concernent l'indépendance et l'efficacité des CRF; par exemple, 14 CRF (50%) comptabilisent moins de 10% des DOT reçues par l'ensemble des Etats membres de MONEYVAL;
 - R.27: lacunes en matière d'application de la loi, car insuffisamment axée sur la LAB/CFT ainsi qu'une utilisation inadaptée des éléments fournis par la CRF et manque d'efficacité;

- R.28: 96.6% des notations sont conformes/largement conformes, mais déficit de statistiques et faible recours aux pouvoirs d'investigation, dans les faits;
 - R.40: pas de commentaire particulier sur la coopération policière; les rapports s'intéressent surtout à la coopération avec les CRF plus qu'à tout autre, mais là encore, déficit de statistiques.
78. Le déficit de statistiques est un sujet récurrent, dont l'amélioration représente un enjeu important pour l'avenir. A titre d'exemple, aujourd'hui un pays seulement différencie les données selon qu'elles concernent le blanchiment pour le compte d'un tiers ou le blanchiment pour compte propre. Enfin, les statistiques disponibles ainsi que celles qui ne le sont pas, font apparaître une faible efficacité sous l'angle de l'application de la loi.
79. Au cours de la discussion qui suit, ouverte par le Président qui constate la notation généralement insuffisante concernant la R.12 (entreprises et professions non financières désignées), un seul pays étant jugé partiellement conforme ; la R.16 (entreprises et professions non financières désignées), pour laquelle aucun pays ne reçoit une notation supérieure à partiellement conforme, les questions suivantes sont soulevées:
- Chypre prend acte des travaux réalisés ainsi que de la clarté et de l'utilité de la présentation ; demande si l'examen horizontal sera distribué une fois le document finalisé ; cela sera fait;
 - la Slovénie demande à l'expert scientifique pour les questions financières un complément d'information sur l'efficacité en relation avec les entreprises et professions non financières désignées par rapport au secteur financier, pour ce qui est notamment des R.12 et R.24. L'expert scientifique apporte des précisions sur la R.16;
 - l'expert scientifique pour les questions financières ajoute que la version finale de l'examen horizontal insistera davantage sur les aspects positifs;
 - le Secrétaire exécutif rappelle que le premier examen horizontal citait en modèles certaines pratiques exemplaires;
 - la Hongrie remercie également MONEYVAL pour le projet de rapport et la présentation; elle se demande pourquoi la majorité des pays ne satisfait pas aux normes fixées par certaines recommandations; y a-t-il une raison particulière qui rappelle aussi la nécessité de revoir certaines règles et recommandations? On note qu'il s'agit d'un réel problème en ce qui concerne les R.33 et 34 dont les normes sont en cours de révision;
 - l'Arménie exprime aussi sa gratitude envers les rédacteurs pour leur analyse fouillée qui définit une feuille de route pour MONEYVAL, et demande à l'expert scientifique pour les questions financières des précisions sur la R.5 et des exemples d'interdictions légales insuffisantes en ce qui concerne les comptes par des banques fictives ou anonymes (par. 14 et par. 62 du résumé de l'examen horizontal). Ce qui est fait.

Décision prise

80. La plénière prend note du projet intermédiaire d'examen horizontal. Les délégations sont invitées à formuler d'autres observations et remarques avant la finalisation de l'examen horizontal qui sera présenté à la prochaine plénière. Ces éléments devraient être envoyés au Secrétariat de MONEYVAL d'ici la fin mars.

Point 16 – Recommandation Spéciale III (RS.III) – développements récents en droit international et dans la jurisprudence européenne – mise à jour par le Secrétariat de MONEYVAL

81. M. Sener DALYAN, administrateur du Secrétariat de MONEYVAL, présente une analyse exhaustive des développements récents.

Décision prise

82. La plénière prend acte du document élaboré par le Secrétariat.

Point 17 – Discussion du Premier rapport de progrès de 3e cycle de l'Ukraine

83. Le représentant de la délégation de l'Ukraine présente les membres de la délégation et donne un aperçu des principales évolutions et des mesures mises en œuvre depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle en mars 2009.

84. Saint-Marin met en relief, en sa qualité de pays rapporteur, plusieurs mesures concrètes prises par l'Ukraine pour se conformer aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle. Saint-Marin pose un certain nombre de questions ; les délégations de Chypre, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, du Royaume-Uni et de l'Estonie, ainsi que l'expert scientifique en matière répressive et le Secrétariat, demandent ensuite des éclaircissements supplémentaires sur les points suivants :

- R.1 - l'étendue des modifications apportées au projet de loi qui visent expressément la conversion des biens en éléments matériels de l'infraction de blanchiment de capitaux et l'examen des seuils applicables aux infractions principales ;
- RS.II – l'étendue des modifications apportées au projet de loi relative à l'infraction de financement du terrorisme à la lumière des obligations imposées par l'article 2 de la Convention relative au financement du terrorisme ;
- R.4 – les mesures concrètes prises par les autorités pour remédier à la méconnaissance des procédures en vigueur ;
- la nouvelle législation impose-t-elle toujours une obligation de déclaration aux casinos ?
- RS.IV – quels sont le champ d'application et les conditions de la déclaration des transactions soupçonnées d'être liées au terrorisme ? Les entités soumises à cette obligation de déclaration ont-elles obtenu des indications supplémentaires pour savoir comment déceler ces transactions ?
- R.27 – quelles mesures les autorités ont-elles prises pour évaluer les difficultés de mise en œuvre concrète évoquées dans le rapport et pour prévenir tout risque de dédoublement des activités ?
- R.8 – les initiatives prises par les autorités pour atténuer les risques liés aux nouvelles technologies de pointe ;
- R.12&16 – les programmes d'inspection et les résultats des EPNFD ;
- R.23 – les mesures prises en vue de réduire le nombre d'entreprises fictives et pour renforcer le contrôle hors site d'Ukrposhta ;
- R.30 – l'augmentation des effectifs des agents de contrôle recommandée dans le rapport a-t-elle été prise en compte ?
- R.32 – précisions au sujet des statistiques relatives au nombre d'enquêtes et de poursuites autonomes pour blanchiment de capitaux, aux biens confisqués, ainsi qu'au nombre des enquêtes ouvertes par la cellule de renseignements financiers et des affaires renvoyées devant un juge.

85. La délégation répond à ces questions et apporte des éclaircissements supplémentaires sur les dispositions du projet de loi fondamentale, du projet de loi portant modification de

la législation pénale, de la loi relative à l'engagement la responsabilité des personnes morales pour corruption, de la loi portant modification de certains textes de lois ukrainiens relatifs à l'engagement de responsabilité pour infraction à la réglementation du marché des valeurs mobilières, ainsi que sur les recommandations méthodologiques de la Commission nationale de contrôle financier. Elle indique également que, depuis l'entrée en vigueur de la loi interdisant l'exploitation des casinos jusqu'à l'adoption d'une loi spéciale qui autorisera leur exploitation dans des zones spécialement créées à cette fin, les casinos ont été fermés et ne sont plus considérés comme des entités tenues de déclarer les opérations suspectes.

86. Le Comité examine également à ce propos comment il procédait jusqu'ici pour déterminer s'il y avait lieu, et dans quelle mesure, de tenir compte des projets de loi au moment de l'adoption d'un rapport de progrès. Divers rapports de progrès, notamment ceux qui ont été adoptés au cours des premières années, font état des projets de loi visant à mettre en œuvre les recommandations des évaluateurs. Le Comité conclut qu'un rapport de progrès consacré un pays peut certes mettre en relief les dispositions d'un projet de loi, mais que celles-ci sont uniquement prises en compte comme une manifestation de la volonté du pays concerné de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation. Il fait également remarquer que l'examen du pays donnera lieu, d'une part, à une évaluation du champ d'application et de l'état d'avancement du projet de texte, ainsi que, d'autre part, à un recensement du nombre de recommandations pour lesquelles le pays concerné a uniquement fait état de projets de mesures et à une analyse de l'importance des questions traitées. Toutefois, dès lors qu'un projet de loi peut être modifié avant son adoption définitive et que ces modifications peuvent avoir une incidence sur le degré de conformité de la mise en œuvre des recommandations, seuls les textes d'application adoptés et en vigueur seront pris en compte lors de l'adoption d'un rapport.
87. Au vu de ces échanges, le pays rapporteur juge les informations fournies dans le rapport de progrès préoccupantes du fait de leur insuffisance et de leur caractère trop approximatif ; plusieurs délégations partagent ce point de vue. Certaines statistiques, notamment, ne suivent pas les modèles habituellement utilisés dans les rapports de progrès, ce qui risque de poser un problème de cohérence avec les rapports déjà publiés. Le projet de rapport indique également, lorsqu'il évoque un projet de loi, que celui-ci est « conforme aux normes du GAFI » ; or cette formulation ne correspond pas à celle qui est utilisée dans les rapports de progrès du Comité. Il convient de procéder aux corrections qui s'imposent ; il serait par ailleurs utile d'intégrer les éclaircissements donnés oralement par la délégation.
88. À cet égard, au vu du nombre de recommandations pour lesquelles l'Ukraine a uniquement fait état de projets de loi, d'autres délégations se disent préoccupées par l'étendue des avancées réalisées. Elles s'inquiètent énormément de l'état d'avancement des mesures prises pour remédier efficacement aux défaillances relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle à propos de la Recommandation Spéciale II, à la lumière du projet de loi examiné.

Décision prise

89. Tout en observant que les délégations ont fait état, au titre de l'article 43, d'un certain nombre de préoccupations au sujet de l'étendue et de la rapidité des avancées destinées à remédier aux défaillances recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle (notamment en ce qui concerne la Recommandation Spéciale II), la plénière décidée d'inviter l'Ukraine à lui soumettre un nouveau rapport de progrès plus complet lors de la prochaine réunion plénière, conformément à l'article 42 du règlement.

Point 18 - Information sur les Conventions du Conseil de l'Europe

18.1 Information sur la révision éventuelle de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE n° 127, 1988)

90. M. Edo KORLJAN, de la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, transmet à la plénière les toutes dernières informations sur le Protocole portant modification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE n° 127), qui entrera en vigueur en mai 2010.

18.2 Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

91. Le secrétaire exécutif présente à la plénière une mise à jour de l'état des signatures et ratifications de la STCE 198. 20 États sont désormais parties à la nouvelle convention, tandis que 13 autres l'ont signée, mais ne l'ont pas encore ratifiée.
92. Un questionnaire destiné à évaluer la mise en œuvre de la Convention par les États parties doit être adopté lors de la 2^e Conférence des États parties (les 15 et 16 avril 2010).
93. Le secrétaire exécutif précise qu'un séminaire de formation à l'intention des éventuels rapporteurs de la Conférence des Parties, qui participeront à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les États parties, aura lieu en juin 2010 à Strasbourg.

Points 20 et 21 – Discussion du projet de rapport de 4e cycle d'évaluation mutuelle sur la Slovaquie

94. Le chef de la délégation de la Slovaquie présente les membres de la délégation et donne un bref aperçu des faits nouveaux survenus depuis l'adoption du rapport, notamment à propos de la nouvelle législation LAB/CFT, qui reprend toutes les obligations prévues par la 3^e Directive de l'Union européenne.
95. L'Arménie a constitué le Groupe d'examen ad hoc. Israël interviendra sur les aspects juridiques, tandis que la République tchèque traitera des aspects répressifs et l'Estonie des questions financières.

Questions soulevées

96. Les délégations examinent la R.1, pour laquelle les évaluateurs proposaient la note PC. Certaines délégations penchent pour une meilleure note : LC. Le cadre juridique slovaque est pour l'essentiel conforme aux normes internationales (si l'on excepte le fait que tous les aspects du financement du terrorisme sont traités comme une infraction principale), ce qui transparaît dans le premier point de la grille de notation.
97. Il ne s'agit donc pas formellement de savoir si l'absence d'effectivité (constatée par les évaluateurs) justifie que l'on présume de la nécessité d'une double rétrogradation (de C à PC). Néanmoins, même si le cadre juridique était conforme et si la situation satisfaisait à tous les critères pertinents essentiels, les évaluateurs estiment, dans ce cas précis, que la plénière devrait envisager d'attribuer à la Slovaquie la note PC.
98. Le rapport évoque plus de 330 000 infractions financières commises dans le pays entre 2005 et le 31 juillet 2009, ce qui représente une perte ou un préjudice total de près d'un milliard EUR. Le blanchiment de capitaux est incriminé en Slovaquie depuis 1995.

Seuls les deux tiers de ces infractions ont abouti à une condamnation (dont un pour auto-blanchiment) ; plusieurs acquittements ont été prononcés, sans que le ministère public ne fasse appel.

99. Le niveau de preuve exigée pour établir l'existence des infractions principales dans les affaires autonomes de blanchiment de capitaux demeure incertain, en l'absence d'une décision rendue par la cour d'appel ou la Cour suprême qui fasse autorité en la matière (le ministère public avait pourtant juridiquement la possibilité de soulever cette question). Les évaluateurs ont le sentiment que cette situation a eu pour effet de limiter le nombre d'affaires renvoyées devant un juge.
100. Dans l'ensemble, les évaluateurs ne considèrent par conséquent pas que la situation actuelle démontre l'existence d'une mise en œuvre effective suffisante pour justifier de l'attribution de la note LC. Ils soulignent également que, conformément aux décisions récemment prises par le GAFI à propos du Luxembourg et de l'Allemagne au sujet de la R.1, il importe (en particulier dans un 4^e cycle de MONEYVAL) de ne pas se cantonner au nombre de condamnations, mais d'examiner le type et la qualité des affaires de blanchiment de capitaux dont sont saisis les tribunaux (après plusieurs années d'incrimination du blanchiment de capitaux) par rapport aux infractions génératrices de revenus commises dans le pays (et à l'importance de son secteur financier).
101. Les évaluateurs ne cherchent par conséquent pas à créer un précédent en définissant le nombre précis de condamnations qui équivaldrait ou pourrait équivaloir à une mise en œuvre effective, car cette question ne peut être appréciée qu'au cas par cas.
102. Certaines délégations observent une augmentation du nombre d'enquêtes consacrées au blanchiment de capitaux et estiment que la situation de la Slovénie témoigne d'un certain progrès pour la R.1, puisque lors de l'adoption du rapport de troisième cycle aucune condamnation définitive n'avait été prononcée. Plusieurs délégations partagent néanmoins le point de vue des évaluateurs et préconisent de privilégier ce point au cours du quatrième cycle, afin d'examiner l'effectivité de cette mise en œuvre de manière plus approfondie. Le Président constate l'absence de consensus en faveur de la modification du projet de rapport sur ce point. Les notes attribuées pour la R.3 et la R.27 ne font l'objet d'aucune contestation et sont maintenues : P/C.
103. Les délégations examinent une question transversale : l'adoption par la Slovénie de la définition des PPE retenue par l'Union européenne est-elle suffisamment conforme à la définition donnée par le glossaire du GAFI pour les hauts fonctionnaires qui ne sont pas des responsables politiques. Comme cette question n'est pas à l'heure actuelle définitivement tranchée dans les rapports du GAFI, les cases cochées de la grille de notation ne sont pas modifiées pour la Slovénie. Il conviendra peut-être de réexaminer cette question par la suite dans le cadre de MONEYVAL si les rapports ultérieurs consacrés par le GAFI à ses membres européens établissent une « jurisprudence » à ce sujet.

Décision prise

104. La plénière décide de maintenir la note PC attribuée pour la R.1. Le projet de rapport d'évaluation de 4^e cycle et le résumé sont adoptés par la plénière tels qu'amendés (et avec les corrections effectuées en conséquence).

Point 22 – Discussion du Deuxième rapport de progrès de 3e cycle de la Géorgie

105. Le chef de la délégation de la Géorgie présente les membres de la délégation et donne un bref aperçu des principaux faits nouveaux survenus depuis l'adoption du rapport, notamment au sujet de la nouvelle législation LAB/CFT et de la Banque nationale de Géorgie, qui devient l'unique régulateur financier.
106. En sa qualité de pays rapporteur, la Serbie met certaines évolutions positives en relief et soulève un certain nombre de questions au sujet desquelles elle demande des éclaircissements :
- les raisons qui ont conduit à faire de la Banque nationale le seul régulateur financier – la délégation de la Géorgie souligne que la crise financière mondiale a davantage mis en lumière l'importance de la surveillance prudentielle, sans pour autant aboutir à la suppression des moyens alloués aux autorités de surveillance antérieures ;
 - l'accès en ligne à certaines bases de données des ministères dont disposent désormais les CRF à des fins analytiques, sous réserve du respect de leur confidentialité ; ces dispositions ont été prises dans le cadre de mémorandums d'accord ;
 - l'étendue de la formation des procureurs au blanchiment de capitaux ;
 - le nombre d'enquêtes et de poursuites autonomes pour blanchiment d'argent – les autorités se consacrent en amont à ces affaires : en 2008, 17 enquêtes autonomes ont été ouvertes pour blanchiment de capitaux, qui ont abouti à la condamnation de cinq personnes ; deux des 16 enquêtes en cours pour blanchiment de capitaux, portent sur des affaires autonomes en la matière ;
 - la nouvelle définition approfondie du bénéficiaire devrait entrer en vigueur sous forme de texte de loi d'ici à la fin mars, conformément à la 3^e Directive de l'Union européenne ;
 - la création d'un fonds de saisie des biens a-t-elle été envisagée de façon plus concrète ? – aucune évolution à ce propos, le sujet n'a pas fait l'objet d'une réflexion plus poussée.
107. La plénière demande des éclaircissements complémentaires et pose d'autres questions, notamment sur les sujets suivants :
- Arménie – quels sont les usages et les procédures applicables à l'ouverture d'une enquête autonome pour blanchiment d'argent et quels sont les critères incontournables admis par le juge pour établir la provenance illicite de produits du crime : les autorités géorgiennes expliquent que de récentes réformes ont donné plus de souplesse à l'action des procureurs et des juges ; l'absence de titre de propriété ou de documents pertinents peut suffire à établir la provenance illicite d'un bien ;
 - Moldova – quels résultats a donné la mise en place de la possibilité d'engager la responsabilité pénale des personnes morales ? – cinq personnes morales ont fait l'objet de poursuites et ont été condamnées à des amendes d'environ 3 millions EUR ;
 - l'expert scientifique en matière financière (M. Laferla) aborde deux domaines à propos desquels le projet de rapport de progrès ne donne aucune précision sur les récentes avancées : d'une part, les activités d'information et d'orientation des EPNFD depuis le premier rapport de progrès et, d'autre part, les avancées réalisées dans la soumission de l'octroi des licences d'exploitation des casinos à la satisfaction de critères d'adéquation et dans la mise en place d'un régime d'inspection efficace. Sur les activités d'information et d'orientation des

EPNFD, la Géorgie précise que des séminaires et des formations sont organisés régulièrement ; le Président fait remarquer que ces informations devraient figurer dans le rapport. La situation des casinos n'a apparemment connu aucune évolution importante ; M. Laferla estime que ces indications devraient elles aussi apparaître dans le rapport ;

- Lettonie – quelle a été l'issue des affaires de financement du terrorisme dont les procureurs avaient été saisis ? La Géorgie confirme qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune poursuite pénale ;
- Malte : a-t-on procédé à la fermeture de tous les comptes anonymes ? La délégation de la Géorgie ignore si de tels comptes existaient autrefois ; si tel était le cas, leur fermeture est intervenue ;
- le secrétaire exécutif revient sur une question déjà abordée par l'Arménie et demande des précisions sur l'autorité compétente de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies – la Géorgie indique qu'il s'agit du Centre de lutte contre le terrorisme.

108. Le pays rapporteur juge le rapport adéquat, exact et complet dans l'ensemble, tout en souhaitant que la version publiée de ce document intègre les informations complémentaires obtenues au cours de la discussion.

109. Les délégations s'interrogent sur l'opportunité d'adopter le rapport. Plusieurs d'entre elles proposent de soumettre cette adoption à l'insertion de certaines informations obtenues au cours de la discussion. Malte considère que certaines informations auraient pu être plus complètes et partage le point de vue exprimé par l'expert scientifique au sujet des lacunes du rapport. L'Arménie estime qu'une fois ces lacunes comblées, le rapport pourrait être adopté, car la Géorgie a réalisé un nombre suffisant d'avancées.

Décision prise

110. La plénière adopte le Deuxième Rapport de progrès (sous réserve des modifications évoquées). Le rapport de progrès sera automatiquement publié, conformément au Règlement.

Point 23 – Discussion du projet de mandat futur de MONEYVAL

111. Le Président souhaite la bienvenue, à propos de cette question, au Directeur des Monitorings, M. Christos Giakoumopoulos. Le secrétaire exécutif présente le sujet, en se référant au document d'information MONEYVAL32(2010)INF32. Il explique que MONEYVAL, dont la création remonte aujourd'hui à 13 ans, a exercé ses activités dans le cadre de mandats renouvelés à peu près tous les trois ans. Il rappelle au Comité que MONEYVAL est placé sous la tutelle du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et que son mandat actuel expire fin décembre 2010. Il ajoute que MONEYVAL fait désormais, en substance, partie des activités permanentes du Conseil de l'Europe, dont il est d'ailleurs une activité prioritaire. Membre associé du GAFI depuis 2006, il permet ainsi à ses États membres de recevoir l'ensemble de la documentation du GAFI et d'intervenir davantage dans les travaux de ce dernier. Il précise que MONEYVAL est également partenaire du FMI et de la Banque mondiale. MONEYVAL a entamé son quatrième cycle d'évaluation en 2009, en assurant tout d'abord le suivi des mesures qui avaient obtenu une mauvaise note dans les rapports de troisième cycle et en procédant à l'évaluation de nombreux points traités dans la 3^e Directive de l'Union européenne de 2005 sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'appréciation constante des normes de l'Union européenne par MONEYVAL souligne l'étroite coopération en place dans ce domaine entre MONEYVAL/le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le secrétaire exécutif fait également observer que la Convention du Conseil de l'Europe de 2005 relative au blanchiment, au dépiage, à la saisie et à la

confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) mentionne expressément le recours aux rapports de MONEYVAL dans son propre mécanisme de suivi, la Conférence des parties (COP). La Convention permet également d'utiliser la procédure et le mécanisme de MONEYVAL dans les travaux de la COP. Les dispositions de la Convention soulignent le caractère permanent de l'action menée aujourd'hui par MONEYVAL. Le Bureau estime, à la lumière de ce qui précède, que le moment est venu pour MONEYVAL de demander au CDPC de proposer au Comité des Ministres de faire de MONEYVAL un mécanisme de suivi permanent à part entière, indépendant du CDPC, pourvu de son propre statut accordé par le Comité des Ministres et directement responsable devant lui, et non plus devant le CDPC. Cette mesure permettrait d'établir des relations plus étroites entre MONEYVAL et le Comité des Ministres et de mieux faire connaître à ce dernier l'action menée par MONEYVAL, ce qui faciliterait ses travaux. Il propose que le statut de MONEYVAL reprenne pour l'essentiel, en les codifiant, ses activités actuelles, en tenant compte des rapports qu'il entretient, en qualité de membre associé, avec le Groupe d'action financière (GAFI) et de ses attributions au sein de celui-ci. Le secrétaire exécutif présente un avant-projet de statut distribué à la plénière.

112. Les délégations observent que le projet de statut ne fait aucune mention de l'assistance technique, qui relève des attributions de la Direction de la Coopération.
113. La plénière examine le principe de cette demande. Les États-Unis et certains autres observateurs s'interrogent sur l'absence de mention de l'assistance technique dans le projet de statut. Le Directeur des Monitorings, M. Giakoumopoulos, explique qu'en vertu de la structure à triple pilier actuellement en place au Conseil de l'Europe, cette activité relève de la compétence de la Direction de la Coopération, malgré l'étroitesse des liens qui unissent les directions. Les États-Unis jugent utile à cet égard que les personnes chargées de la coopération LAB/CFT prennent de temps en temps part aux réunions de la plénière et du Bureau.
114. Sur le fond, les délégations se montrent unanimement favorables à l'engagement de ce processus. La Bulgarie, Malte, Saint-Marin, la Fédération de Russie, Chypre et la Moldova souscrivent totalement à cette proposition, tout comme M. Stroligo, au nom de la Banque mondiale (et en sa qualité d'ancien président de MONEYVAL). Les trois anciens présidents se disent favorables à cette initiative. M. Kirov (Bulgarie), notamment, juge important que MONEYVAL soit directement responsable devant le Comité des Ministres. Il fait remarquer que les chefs de délégation ont notamment de grandes difficultés à sensibiliser directement leur gouvernement au contenu des rapports de MONEYVAL et à appuyer la mise en œuvre des recommandations de MONEYVAL. Le fait que le Président du Comité et le secrétaire exécutif rendent directement compte au Comité des Ministres, notamment en lui donnant des informations sur les résultats de l'action menée par MONEYVAL, permettrait à celui-ci de mieux connaître les recommandations formulées et donnerait aux chefs de délégation la possibilité de faire davantage progresser, dans leurs pays respectifs, les réformes LAB/CFT indispensables. M. Camilleri (Malte) souscrit sans réserve à cette initiative, en soulignant l'étendue et la qualité des travaux de MONEYVAL, qui méritent selon lui d'être mieux connus au sein du Conseil de l'Europe.
115. M. Costanzo demande si ce statut devrait reconnaître aux groupes d'examen la place qu'ils occupent ; le secrétaire exécutif décide de se pencher une nouvelle fois sur cette question. M. Stroligo invite le Bureau à réfléchir à la possibilité pour les observateurs de prendre part à certaines réunions des groupes d'examen.
116. Au terme de cette discussion, le Président se dit lui aussi extrêmement favorable à cette initiative et préconise de transmettre dès que possible au secrétaire exécutif toute observation supplémentaire sur le projet de statut.

Décision prise

117. La plénière soutient sans réserve le principe d'un nouveau statut de MONEYVAL, qui serait alors indépendant du CDPC et directement responsable devant le Comité des Ministres, et recommande l'engagement d'un processus qui permette au CDPC d'examiner cette question, afin que le Comité des Ministres accorde une nouvelle place à MONEYVAL et adopte son Statut.

Point 24 – Procédures visant à promouvoir la conformité – discussion des propositions du Bureau

118. Le Président donne à la plénière des précisions sur la proposition formulée par le Bureau dans le document MONEYVAL32(2010)INF24, qui fait suite aux éléments relevés précédemment au cours des premier et deuxième cycles. Au terme du troisième cycle, le Bureau estime qu'il y a lieu d'engager une procédure de conformité à l'égard des pays dont la notation comporte une forte proportion de NC/PC (concrètement plus de 30 appréciations NC ou PC).
119. Il est par conséquent indispensable de procéder, à ce stade, à une évaluation spéciale des pays suivants : l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, la Moldova, Saint-Marin, la Slovaquie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine. Comme Saint-Marin a déjà fait l'objet d'une procédure complète visant à promouvoir la conformité, il n'y a pas lieu de l'intégrer à ce processus.
120. L'Autriche, le Royaume-Uni, Malte, la Bulgarie et l'Arménie sont favorables aux mesures proposées par le Bureau. Les délégations soulignent notamment que cette proposition tient compte de l'importance des questions de conformité dans les 40+9 recommandations. Elle traite par conséquent des questions de conformité d'une manière plus générale que la procédure complémentaire du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG), qui privilégie les principales recommandations.
121. Plusieurs pays concernés se disent extrêmement préoccupés par cette approche et font remarquer à cet égard qu'il avait déjà été décidé que les futurs rapports de progrès de troisième cycle intégreraient un examen des recommandations essentielles par le Secrétariat. D'autres délégations partagent ce point de vue.
122. Le Comité décide que le Secrétariat de MONEYVAL procédera à une analyse supplémentaire de la question, afin que la plénière décide lors de sa prochaine réunion s'il y a lieu d'engager des procédures visant à promouvoir la conformité à l'égard de l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, la Moldova, la Slovaquie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine, pour l'insuffisance générale de leurs avancées au terme du troisième cycle.
123. Les pays concernés seront invités à fournir des éléments récents sur les progrès réalisés dans le cadre des appréciations NC et PC pertinentes, notamment en communiquant, le cas échéant, leurs statistiques actuelles, qui fourniront autant d'indicateurs de l'effectivité de ces progrès. Le Secrétariat tiendra compte, dans son analyse, de toutes les nouvelles informations qui lui seront communiquées, ainsi que des éléments actuellement disponibles dans les rapports de progrès pertinents.
124. A l'occasion de cette analyse, le Secrétariat de MONEYVAL examinera l'état de conformité actuel de l'ensemble des appréciations NC et PC et réfléchira aux mesures complémentaires qui pourraient être prises. Cette analyse consistera en une simple étude sur dossier (sans attribution de nouvelles notes à titre indicatif ou provisoire). Elle donnera

lieu à des conclusions préliminaires sur i) le niveau des progrès réalisés pour toutes les recommandations notées NC et PC, ii) l'éventuelle application des mesures prévues dans le cadre des procédures visant à promouvoir la conformité ou d'une autre forme de suivi régulier (l'application des procédures de conformité exigera peut-être un examen plus poussé de certaines questions précises).

125. L'analyse du Secrétariat de MONEYVAL sera tout d'abord examinée par le Bureau, puis transmise à la plénière avec les éventuelles modifications qu'il y aura apportées. Le Secrétariat de MONEYVAL devrait également formuler d'autres propositions au sujet des procédures applicables en la matière, notamment pour préciser les critères retenus pour la clôture des procédures prévues dans le cadre de cette proposition.

Décisions prises

126. Le Bureau examinera l'analyse préliminaire, effectuée par le Secrétariat, des progrès réalisés à propos des recommandations notées NC/PC dans les neuf pays suivants : l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, la Moldova, la Slovaquie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine.
127. Le Secrétariat élaborera des propositions de mesures à prendre dans le cadre de ce processus.

Point 25 – Travaux sur les typologies

128. Le Président informe les délégations de la diffusion de plusieurs documents de séance consacrés aux travaux sur les typologies de MONEYVAL.
129. Les chefs de projet et le Secrétariat présentent au Comité les dernières avancées réalisées dans leurs projets respectifs depuis décembre 2010, ainsi que les prochaines mesures à prendre :
- Le blanchiment de capitaux par l'intermédiaire des prestataires de services liés aux transferts de fonds et la conversion de devises (dirigé par l'Estonie, projet commun avec le GAFI) : la version définitive du projet de rapport MONEYVAL(2010)5 a été achevée et diffusée pour commentaires aux membres de MONEYVAL et du GAFI ; elle a été présentée au Groupe de travail sur les typologies du GAFI en février 2010. Une version actualisée du rapport, qui intégrera les commentaires reçus, sera transmise aux délégations ; un projet de rapport définitif sera alors établi pour examen par le GAFI en juin 2010.
 - L'utilisation des jeux en ligne aux fins du BC et FT (dirigé par Chypre) : l'examen de la littérature disponible et l'analyse des réponses au questionnaire ont débuté, mais le calendrier des travaux devra être révisé et prolongé.
 - Le blanchiment de capitaux par l'intermédiaire des fonds de pension privés et du secteur des assurances (dirigé par la Roumanie) : conformément à la décision prise lors de la réunion annuelle des travaux sur les typologies en novembre dernier, l'équipe chargée de ce projet a établi un rapport consacré aux signaux d'alerte et aux indicateurs (MONEYVAL (2010)9), qui a été diffusé pour commentaires et examen par le Comité. Le projet de rapport est approuvé par le Comité (sous réserve des corrections qui seront apportées). La chef de projet présente également les avancées réalisées par l'équipe qui en est chargée. Elle précise que l'analyse des réponses au questionnaire est achevée et qu'une réunion de travail de l'équipe chargée de ce projet sera organisée en juillet pour établir la version définitive du projet de rapport. Le projet de rapport devrait

être diffusé auprès des délégations pour commentaires et établi pour examen par le Comité en septembre 2010.

- Les flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet : méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes : depuis la dernière plénière, une étude a été diffusée en janvier ; elle invitait les délégations de MONEYVAL, les délégations de l'EAG et les délégations concernées du GAFI, ainsi que les représentants du secteur privé à transmettre leurs réponses ; 19 réponses ont été reçues jusqu'ici. La date d'une première réunion de travail est fixée au 26 mars 2010 à Strasbourg ; elle sera suivie d'une deuxième réunion de travail de l'équipe chargée de ce projet, qui aura lieu à Moscou début septembre 2010. Comme ce projet s'inscrit dans les thèmes de la réunion conjointe sur les typologies EAG/ MONEYVAL, les délégations de l'EAG sont invitées à prendre part à la réalisation de cette étude.

130. Les secrétariats de MONEYVAL et de l'EAG informent la plénière de la formule retenue pour la réunion conjointe sur les technologies de 2010, telle qu'elle figure dans le document de séance MONEYVAL 32(2010)INF25.2. La plénière décide que des synergies pourront être établies avec le projet de l'EAG sur les risques d'utilisation abusive de la monnaie électronique pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et que les délégations de MONEYVAL seront invitées à compléter l'enquête réalisée par l'EAG dans le cadre de ce projet. La plénière prend acte de l'organisation de la réunion annuelle en Russie en octobre/novembre 2010. Le projet de calendrier et les informations pratiques complémentaires au sujet de la réunion annuelle seront diffusés en temps utile.

131. Un document de séance, qui propose de créer de nouvelles directions pour les futurs travaux sur les typologies de MONEYVAL, est distribué. Il est accueilli favorablement par la plénière. Le mandat du Groupe de travail sur les typologies est adopté tel qu'amendé et la plénière décide d'inviter les délégations à désigner des représentants pour constituer ce groupe de travail et sa présidence.

132. La plénière est informée des dernières évolutions survenues dans les projets relatifs aux typologies réalisés dans d'autres cadres ; le rapport du GAFI sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières lui est présenté.

Décisions prises

133. La plénière adopte le rapport sur les typologies consacré au blanchiment de capitaux par l'intermédiaire des fonds de pension privés et du secteur des assurances – signaux d'alerte et indicateurs ; elle décide de le faire publier.

134. La plénière approuve la proposition de création de nouvelles directions et du nouveau cadre des futurs travaux sur les typologies ; elle définit le rôle désormais joué par son Groupe de travail sur les typologies et adopte son nouveau mandat. Elle décide d'inviter les délégations à désigner des représentants pour constituer le groupe de travail et sa présidence.

Point 26 - Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière

135. Chypre constituera le Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière.

Point 27 – Représentations futures dans les réunions du GAFI

136. Le Secrétariat demande aux participants de lui faire savoir s'ils souhaitent assister aux prochaines réunions du Groupe de travail (mai 2010), ainsi qu'aux prochaines réunions des groupes de travail et de la plénière du GAFI à Amsterdam (juin 2010).

Point 28 – Suivi des groupes de travail et projets du GAFI par MONEYVAL

137. Les délégations sont invitées à proposer des représentants afin de participer aux travaux des groupes de travail et projets du GAFI.

Point 29 - Financement et questions de personnel

138. Le Secrétaire exécutif présente à la plénière un bref compte rendu de la question. Il remercie Israël pour sa contribution volontaire bienvenue.

Point 30 – Divers

139. Aucun point n'est abordé.

ANNEX I



Strasbourg, 14 March 2010

MONEYVAL-PLEN(2010)OJ1-prov4

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE EVALUATION
OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES
AND THE FINANCING OF TERRORISM**

*COMITE D'EXPERTS SUR L'EVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

MONEYVAL

AGENDA / ORDRE DU JOUR

32nd PLENARY MEETING / 32^e SESSION PLENIERE

Strasbourg, 15 - 18 March / mars 2010

Palais de l'Europe ROOM 5 / SALLE 5

Day 1: Monday 15 March 2010 / 1^e jour: lundi 15 mars 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'Ordre du Jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Bureau Meeting 12 March 2010 / Réunion du Bureau 12 mars 2010**
MONEYVAL(2010)8*
 - 3.2 **Meeting of the Heads of Monitoring mechanisms (19 March 2010) / Réunion des Présidents des mécanismes de monitoring (19 mars 2010)**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Agenda of evaluations and meetings for 2010 / Agenda des évaluations et réunions en 2010**
MONEYVAL32(2010)INF4.1REV1
 - 4.2 **Participation in the FATF meetings (ICRG, January ; Plenary February 2010) / Participation aux réunions du GAFI (ICRG, janvier ; réunion plénière, février 2010)**
 - 4.3 **MONEYVAL Secretariat representation in other forums / Participation du Secrétariat dans les activités des autres institutions internationales**
 - 4.4 **Parliamentary Assembly Committee on Economic Affairs and Development – Report on exchange of views with Dr Vasil Kirov (ex Chairman of MONEYVAL) / Commission des questions économiques et de développement de l'Assemblée Parlementaire – Rapport sur l'échange de vues avec Dr Vasil Kirov (ancien Président de MONEYVAL)**
5. **ICRG process - update / Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) – mise à jour**
MONEYVAL32 (2010)INF5
6. **Consideration of the implications of / Examen des implications relatives à :**
MONEYVAL32 (2010)INF6 *²
 - a) **the FATF President's paper on FATF/FSRB Mutual Evaluation Procedures / la Note du Président du GAFI sur les procédures d'évaluation mutuelle du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI**
FATF/PLEN(2010)3
 - b) **FATF Secretariat Analysis of FATF and FSRB Follow-up procedures/ L'analyse par le Secrétariat du GAFI des procédures de suivi du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI**
FATF/WGEI(2010)1
7. **Enforcement of Civil Confiscation Orders – Progress on responses to the Questionnaire / Exécution des décisions de confiscation sans condamnation pénale – Etat des réponses au questionnaire**
MONEYVAL32 (2010)INF7

² Please note that INF * documents will be distributed in paper version as early as possible during the meeting and will be published on the restricted website after the meeting / Veuillez noter que les documents INF * seront disponibles en version papier dès que possible durant la réunion et seront publiés sur le site restreint après la réunion.

8. **Voluntary update on progress by Azerbaijan / Information sur les progrès en Azerbaïdjan à leur initiative**

MONEYVAL32 (2010) INF8
MONEYVAL32 (2010) INF8 – Annex I
MONEYVAL32 (2010) INF8 – Annex II

[A meeting of Heads of delegation will take place at the close of the morning business / Une réunion des Chefs de délégation se tiendra à la clôture de la session du matin]

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

9. **Procedure for discussion of reports/ Procédure pour l'examen des rapports**

MONEYVAL32 (2010) INF9*

10. **Discussion on the Second 3rd round Progress report of Lithuania / Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Lituanie**

MONEYVAL(2010)2
MONEYVAL(2010)2 ADD
MONEYVAL(2010)2 ANN

11. **Information on AML/CFT initiatives in other forums / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions**

- 11.1 **FATF / GAFI**
- 11.2 **IMF and World Bank / FMI et Banque Mondiale**
- 11.3 **UNCTC / CCTNU**
- 11.4 **EBRD / BERD**
- 11.5 **OGBS**
- 11.6 **OSCE**
- 11.7 **Egmont group / Groupe Egmont**
- 11.8 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)**
- 11.9 **Information from the European Union / Informations de la part de l'Union Européenne**
 - **European Commission / Commission européenne**
 - **Secretariat General of the Council of the European Union / Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne**

12. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)**

Day 2: Tuesday 16 March 2010 / 2^e jour: mardi 16 mars 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

13. **Discussion on the First 3rd round Progress report of Montenegro / Discussion du premier rapport de progrès de 3^e cycle du Montenegro**

MONEYVAL(2010)11

14. **Discussion and adoption of the 2009 MONEYVAL draft Annual report / Discussion et adoption du projet de Rapport Annuel MONEYVAL 2009**

MONEYVAL(2010)10

15. **Presentation and discussion of the 3rd Round Horizontal Review – draft document / Présentation et discussion du Rapport horizontal sur le troisième cycle d'évaluation – Projet de texte**

MONEYVAL32 (2010) INF15

16. **Special Recommendation III (SR.III) – Recent developments in international law and European jurisprudence– further update from the MONEYVAL Secretariat / *Recommandation Spéciale III (RS.III) – développements récents en droit international et dans la jurisprudence européenne – mise à jour par le Secrétariat de MONEYVAL***

MONEYVAL32 (2010)INF16

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

17. **Discussion on the First 3rd round Progress report of Ukraine / *Discussion du Premier rapport de progrès de 3^e cycle de l'Ukraine***

MONEYVAL(2010)1
MONEYVAL(2010)1ANN

18. **Information on Council of Europe Conventions / *Information sur les Conventions du Conseil de l'Europe :***

18.1 **Information on the possible revision of the Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters (CETS No. 127, 1988) / *Information sur la révision éventuelle de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE No. 127, 1988)***

18.2 **Information on the Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / *Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE no.198)***

19. **Tour de table – continuation of the discussion as necessary / *Tour de table - poursuite de la discussion si nécessaire***

Day 3: Wednesday 17 March 2010 / 3^e jour: mercredi 17 mars 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

20. **Discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Slovenia / *Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Slovénie***

Draft MER - MONEYVAL(2010)7
Draft executive summary - MONEYVAL(2010)7SUMM
Draft annexes - MONEYVAL(2010)7ANN
Questions intervener delegations - MONEYVAL32 (2010)INF21-QST
Comments - MONEYVAL32 (2010)INF21-COM

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

21. **Continuation of the discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Slovenia / *Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle sur la Slovénie***

[A dinner will be organised in the evening / *Un dîner sera organisé le soir*]

Day 4: Thursday 18 March 2010 / 4^e jour: jeudi 18 mars 2010

Morning 9h30 / matin 9h30

22. **Discussion on the Second 3rd round Progress report of Georgia / *Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Géorgie***

MONEYVAL(2010)3
MONEYVAL(2010)3ADD
MONEYVAL(2010)3ANN

23. **Discussion of proposal on the future mandate of MONEYVAL / *Discussion du projet de mandat futur de MONEYVAL***

MONEYVAL32(2010)INF23 *

24. Compliance Enhancing Procedures – discussion of Bureau proposals / Procédures visant à promouvoir la conformité – discussion des propositions du Bureau

MONEYVAL32(2010)INF24 *

MONEYVAL32(2010)INF24 – AZEUKR *

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

25. Typologies work / Travaux sur les typologies

25.1 On-going projects : status of implementation / Projets en cours : état des travaux

MONEYVAL32(2010)INF25.1

- **Draft report - Money laundering through money remitters and currency exchange providers / Projet de rapport – Le blanchiment de capitaux par l'intermédiaire des prestataires de services liés aux transferts de fonds et la conversion de devises- Etat des travaux**

MONEYVAL(2010)5
MONEYVAL(2010)5 INF

- **The use of internet gambling for ML and TF purposes- update / L'utilisation des jeux en ligne aux fins du BC et FT- Etat des travaux**
- **Money laundering through private pensions funds and the insurance sector - update / BC par l'intermédiaire des fonds de pension privés et du secteur des assurances- Etat des travaux**

MONEYVAL(2010)9

- **Criminal money flows on the internet: methods, trends and multi-stakeholder counteraction - update / Les flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet: méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes - Etat des travaux**

25.2 Future MONEYVAL Typologies activities / Activités futures sur le Typologies de MONEYVAL

MONEYVAL32 (2010)INF25.2

MONEYVAL32 (2010)INF25.2 ADD

25.3 Presentation of the FATF report on ML and TF in the securities sector/ Présentation du rapport du GAFI sur le BC et le FT dans le secteur des valeurs mobilières

25.4 Information on other typologies projects in other forums/ Information sur d'autres projets sur les typologies dans d'autres organisations

26. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary meeting / Groupe Ad Hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière

27. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI

28. Follow up of FATF Working Groups and Projects by MONEYVAL / Suivi de groupes de travail et des projets du GAFI par MONEYVAL

MONEYVAL32 (2010)INF28

29. Financing and staffing / Financement et questions de personnel

30. Miscellaneous / Divers.



Strasbourg, 18 March 2010

MONEYVAL(2010)LIST 1

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE EVALUATION
OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES
AND THE FINANCING OF TERRORISM /

*COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES
CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

MONEYVAL

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

32nd PLENARY MEETING / 32^e RÉUNION PLÉNIÈRE

15-18 March 2010 / *15-18 mars 2010*

Palais de l'Europe
ROOM 5 / *SALLE 5*

MONEYVAL MEMBERS / MEMBRES DE MONEYVAL

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Inspection, Ministry of Finance, General Directorate for the Prevention of Money Laundering,

Ms Jonida DERVISHI *legal expert*
Specialist, Ministry of Justice, General Directorate of Codification

Mr Lutfi MINXHOZI *law enforcement expert*
Albanian State Police

ANDORRA / ANDORRE

M. Carles FINANA
Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière de la Principauté d'Andorre

Ms Tanjit SANDHU KAUR
Legal Adviser of FIU, Unitat d'Intel·ligència Financera

ARMENIA / ARMENIE

Mr Armen MALKHASYAN *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Division, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Mr Grigor TIGRANYAN *law enforcement expert*
Prosecutor, Department for Cases Investigated by National Security Bodies
Office of the Prosecutor General

Ms Adrine TARKHANYAN *financial expert*
Analyst, Analysis Division, Central Bank of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Elena KALAMBOKIS
Expert AML/CFT, Integrated Supervision, Financial Market Authority (FMA)

Mr Paul PITNIK
AML/CFT Policy Advisor, Federal Ministry of Finance

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Anar SALMANOV *legal expert*
Banking Supervision, National Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Toghrul ALIYEV
Head of Department, Financial Monitoring Service under Central Bank

Mr Ramil ASADOV

Mr Nurlan BABAYEV

Mr Adishirin GASIMOV
Director of the Financial Monitoring Service, Central Bank of the Republic of Azerbaijan

Mr Rashid MAHMUDOV

Mr Mehti MEHTIYEV *law enforcement expert*
Adviser, Cabinet of Ministers of Azerbaijan,
Ministry of National Security

Mr Zaka MIRZAYEV

Mr Elchin NASIBOV

Mr Parvin QULIYEV
Specialist of the Tax Crimes Investigation Department of the Ministry of Taxes

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Mijo GOLUB
HEAD OF DELEGATION
Deputy Chief and Acting Chief of the Financial Intelligence
Department- State Investigation and Protection Agency

Ms Sandra MALESIC *legal expert*
Head of Department for European Integration, Ministry of Justice

Mr Samir OMERHODZIC *financial expert*
Director Insurance Agency

BULGARIA / BULGARIE

Mr Vasil KIROV *legal / law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Director of Financial Intelligence Directorate of SANS

Ms Sonya KLISSARSKA *law enforcement expert*
Director, Directorate "AFCOS", Coordination in the fight against infringements affecting the financial interests of the European Communities

Ms Milena STOEVA *legal expert*
International cooperation and legal assistance in criminal matters, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA *financial / law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Anti-Money Laundering Department, Ministry of Finance

Ms Svjetlana HARAMBASIC *law enforcement expert*
Chief Inspector, Ministry of the Interior, Economic Crime and Corruption Dept

Ms Zana PEDIC *financial expert*
Head of Department for International Cooperation
Ministry of Finance

Mr Ivan PLEVKO *legal expert*
Deputy District Attorney, District Attorney's Office

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Senior Counsel of the Republic, Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office

Mr Theodoros STAVROU
Police Investigator – Member of MOKAS, Law Office of the Republic
Unit for Combating Money Laundering *law enforcement expert*

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Mr René KURKA *financial expert*
Czech National Bank, Licensing and Enforcement Department

Ms Adriana BARTOVA
Ministry of Finance, Financial Analytical Unit

Ms Iva MILD *financial expert*
Legal Expert, Banking Supervision, Czech National Bank

Mr Stanislav POTOČEK *legal expert*
Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings
Supreme Public Prosecutor's Office

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority

Mr Raul VAHTRA
Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Estonian Police and Border Guard Board

Ms Laura VAIK *legal expert*
State prosecutor, Office of the Prosecutor General
Seconded to Eurojust

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GONGLIASHVILI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head Financial Monitoring Service of Georgia

Mr David JAVAKHADZE
Ministry of Justice

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement expert*
Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia

Mr George TEVDORASHVILI *legal expert*
Head of Methodology, International Relations and Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Mikheil ROINISHVILI *financial expert*
Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tea ZARNADZE *legal expert*
Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Tinatin BURJALIANI *legal/law enforcement expert*
Deputy Minister of Justice of Georgia

Mr Otar NADARAIA *financial expert*
Vice President of The National Bank of Georgia

Ms Lasha JUGELI *financial expert*
Member of the Board of The National Bank of Georgia

Ms Natia GVAZAVA *legal expert*
Head of Legal Department of The National Bank of Georgia,

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

Mr Gábor SIMONKA
Hungarian Customs and Finance Guard, Head of FIU, Central Criminal Investigation Bureau

Ms Zsófia PAPP
Senior Expert, Ministry of Finance, Department for International Relations

Mr Lajos KORONA
Public Prosecutor

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of laundering of proceeds derived from criminal activity
Prosecutor General's Office

Mr Juris BOGDANOVS
Head of Financial Integrity Division, Financial and Capital Market Commission

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE *financial expert*
FINANCIAL EVALUATOR FOR SLOVENIA
Chief Supervision Expert Supervision Department, Financial and Capital Market Commission

LIECHTENSTEIN

M. René BRUELHART
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Philipp RÖSER *financial expert*
Financial Market Authority

Mr Ralph SUTTER
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR SLOVENIA
Deputy Director, Financial Intelligence Unit (FIU)

Ms Sonya CEPE *financial expert*

Mr Jules HOCH *law enforcement expert*

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,

Ms Diana BUKANTAITE *legal expert*
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Igoris KRZECKOVSKIS
Adviser of the Financial Crime Investigation Service under the Ministry of the Interior of the Republic of Lithuania

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement expert*
Head of the Second Subdivision of Money Laundering Prevention Division, Financial Crime Investigation Service, under the Ministry of Interior

MALTA / MALTE

Dr Silvio CAMILLERI *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Attorney General
Office of the Attorney General

Mr Anton BARTOLO *legal expert*
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Anton BARTOLO *legal expert*
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR *law enforcement expert*
Assistant Commissioner of Police, Police General Headquarters

Mr Anthony P. CORTIS *financial expert*
Senior Manager, Financial Stability Department, Central Bank of Malta

MOLDOVA / MOLDOVA

Ms Oxana GISCA
HEAD OF DELEGATION
Principal Inspector, Office for Prevention and Fight Against Money Laundering, Center for Combating Economic Crimes and Corruption

Ms Stela BUIUC
Deputy Director of the Centre of Legal Approximation, Ministry of Justice

Mr Anatol PIRNAU
Prosecutor, Head of the Mutual International Cooperation and European Integration Department, General Prosecutor Office

Mr Ruslan GRATE *financial expert*
Head of the Department of Control and Banking Supervision

Ms Ema TABIRTA *financial expert*
Vice Governor, National Bank of Moldova

MONACO

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA *financial expert*
Conseiller technique SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Mr Eric BERGESI *law enforcement expert*

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorism Financing

Mr Drazen BURIC *legal expert*
Deputy of Special prosecutor

Miss Ana BOSKOVIC
Prosecutors office

Mr Predrag MITROVIC
Director, APMLTF

Mr Dejan DJUROVIC *law enforcement expert*
Head of National Central Bureau of Interpol Police Administration

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Central bank

Mr Goran BAKIC
Central bank

Ms Aleksandra POPOVIC
Ministry of finance

Ms Ana BOSKOVIC
Prosecutors office

POLAND / POLOGNE

Ms Ewa SZWARSKA-ZABUSKA *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Senior Specialist, Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal expert*
Prosecutor, Ministry of Justice

Mr Radoslaw OBCZYNSKI
Specialist, Polish Financial Supervision Authority, Enforcement Department

Mr Przemyslaw RABCZUK *financial expert*
Acting Head of AML Unit, Polish FSA (UKNF), Enforcement Department

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Laura Susana BANU *law enforcement expert*
Head of International Relations Department
National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

Ms Alina BARBU
LEGAL EVALUATOR FOR SLOVENIA
Head of Department within the Ministry of Justice
Directorate for the Elaboration of Normative Acts

Mr Alexandru CODESCU *financial expert*
Coordinator of the Department, Supervisory and Control Directorate
National Office for Prevention and Control of Money Laundering

Mr Sorin TANASE *legal expert*
Director, Department for the reform of the judiciary and countering corruption, Ministry of Justice

Mrs Rucsandra ASAVNEI
Co-Chair of the Insurance Typologies Project
Financial analyst, FIU

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir NECHAEV
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DU MONEYVAL
Adviser of the First Vice-Chairman of the Government of the Russian Federation

Mr Nikolay VARLAMOV
HEAD OF DELEGATION
State Secretary, Deputy Head of Rosfinmonitoring

Ms Galina BOBRY SHEVA
Rosfinmonitoring

Mr Andrey BULAEV
Rosfinmonitoring

Ms Nadezda PRASOLOVA
Deputy Head of Legal Department Division, Rosfinmonitoring

Mr Anatoly PRIVALOV
Deputy Head of Counter-Terrorism Financing Department, Rosfinmonitoring

Ms Yana PURESKINA
Head of Legal Department, Federal Service for Financial Markets

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Vice Director, Financial Intelligence Agency

Ms Giorgia UGOLINI *legal expert*
Financial Intelligence Agency

Mr Nicola VERONESI *legal expert*
Director of the Financial Intelligence Agency

Ms Rita VANNUCCI *legal expert*
Magistrate of the Sole Court of the Republic of San Marino

Ms Valeria PIERFELICI

Mr Sabato RICCIO

Ms Andrea VIVOLI

Mr Patrizio Ettore CHERUBINI

SERBIA / SERBIE

Mr Milovan MILOVANOVIC *financial expert*
Advisor in Section for international and internal co-operation, Department for prevention of money laundering, Ministry of Finance

Mrs Milunka MILANOVIC
Ministry of Finance

Mr Mladen SPASIC *law enforcement expert*
Advisor to the Minister, Ministry of the Interior

Mr Vladimir CEKLIC *legal expert*
Advisor for International Law, Ministry of Justice

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANICIC
Head of Division, National bank of Serbia

Ms Jelena STANKOVIC
Expert Associate, National bank of Serbia

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Andrej LAZAR
ACTING HEAD OF DELEGATION
Head of International Department, FIU

Ms Katarina LOBOTKOVA *financial expert*
Financial Market Section, Ministry of Finance

Mr Jozef SZABO *legal expert*
Director of International Dpt., Prosecutor's General Office

Mr Jan VYHNALIK
Lawyer, the National Bank of Slovakia

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Andrej PLAUSTEINER / *law enforcement expert*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Director, Office for Money Laundering Prevention

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement expert*
Head of the Service for International Cooperation, Office for Money Laundering Prevention

Mr Simon GOLUB *law enforcement expert*
Head of Financial Crime and Money Laundering Section, Criminal Police Directorate, Ministry of Interior

Ms Andreja LANG *legal expert*
General Director of the Directorate for Legislation on the Justice System, Ministry of Justice

Ms Jelena MILOSEVIC *financial expert*
Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia

Mr Leo PONGRACIC *law enforcement expert*
Head of Department for Suspicious Transactions, Office for Money Laundering Prevention

Mr Bostjan SKRLEC *legal expert*
State Secretary, Ministry of Justice

Mr Mirko VRTACNIK
Supreme State Prosecutor Councillor, State Prosecution Office

law enforcement expert

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" /
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"**

Mr Vane CVETANOV
HEAD OF DELEGATION
Director of Office for prevention money laundering and financing of terrorism (OPMLFT)

Mr Dimitar GJEORGIEVSKI
Director of the State Administrative Inspectorate
Ministry of Justice

legal expert

Mr Toni JANKOSKI
Head of Section, Organised Crime Department, Ministry of the Interior

Mr Aleksandar STOJKOV
Office for prevention Money Laundering and financing terrorism

UKRAINE

Mr Oleksyi BEREZHNYI
Chief Executive Officer of the Direction for
banking regulation and supervision of the National bank of Ukraine

Ms Victoria BORSUKOVSKA
Head of International Cooperation Department
State Committee for Financial Monitoring of Ukraine

legal expert

Mr Igor STELMAKHOVYCH
Director of AML Department, State Tax Administration of Ukraine

Mr Vitalii TKACHUK
Ministry of Interior of Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit, Financial Services Authority

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Prof William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law

Mr Giovanni ILACQUA

Apologised / excusé

Mr Boudewijn VERHELST

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
Director Financial Stability Division, Central Bank of Malta

Mr Paolo COSTANZO
Member of the MONEYVAL Permanent Review Group

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Mr Peter Nath
National Detached Expert, General Secretariat of the Council of the EU

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Gerhard MILD
DG Internal Market and Services, Unit F2 - Company Law, Corporate Governance, Financial Crime

JAPAN

Mr Hiroyukia MINAMI
Consul (Attorney), Consulate-General of Japan

MEXICO / MEXIQUE

Mrs Lydia MADERO
Mission du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Mrs María-Fernanda GONZALEZ
Attachée de la Mission du Mexique

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Christopher BURDICK
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury

Mr John LEAHY
Supervisory Special Agent, U.S. Department of the Treasury
IRS-Criminal Investigation, US Consulate Frankfurt

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE /OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Ms Alexandra ECKERT
FATF Secretariat

IMF/FMI

Mr Giuseppe LOMBARDO
Senior Counsel, Legal Department, International Monetary Fund

OGBS – OFFSHORE GROUP OF BANKING SUPERVISORS / GOSBO - GROUPE DES AUTORITES DE CONTROLE BANCAIRE DES CENTRES EXTRA-TERRITORIAUX

Mr Nigel WOODROFFE
Jersey Financial Services Commission

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Apologised / excusé

OSCE

Mr Kilian STRAUSS
Senior Programme Officer, OSCE

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE and UNODOC (UNITED NATIONS/ NATIONS UNIES)

Mr Klaudijo STROLIGO
Senior Financial Sector Specialist, WORLD BANK - FSEFI Department

OTHER OBSERVERS / AUTRES OBSERVATEURS

FRANCE

Ms Sylvie JAUBERT-MUCIENTES
TRACFIN (French FIU)

Mme Solène PHILIPPE
Adjointe au chef du bureau « investissement, criminalité financière et sanctions »
Direction générale du trésor et de la politique économique

ISRAEL / ISRAËL

Mrs Zivit SHALMON-MOZER
Advocate, Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority, Ministry of Justice

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL/ *SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL*

Ms Livia STOICA-BECHT
Administrator, MONEYVAL

Mr John BAKER
Administrator, MONEYVAL

Mr Sener DALYAN
Administrator, MONEYVAL

Ms Natalia VOUTOVA
Administrator, MONEYVAL

Mr Fabio BAIARDI
Administrator, MONEYVAL

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Sally BAILEY
Ms Julia TANNER
Ms Isabelle MARCHINI